

Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2022

RAPPORT MORAL

Association Loi 1901 enregistrée auprès de la Préfecture d'Antony sous le numéro W751106247
adresse du siège : 3 avenue des vergers, 92340 BOURG LA REINE
contact : delegue@edess.org - site internet : www.edess.org

Rappel des objectifs et valeurs de l'association

Association régie par la loi du 1er juillet 1901, EDISANTE a été créée en 1992 pour développer et promouvoir les échanges de données informatisés dans le secteur de la santé et de l'assurance maladie.

L'évolution générale du contexte a conduit l'association à prendre en compte une vision globale, où les échanges entre les domaines de la santé, du **médico-social**, du **social** se développent rapidement.

Avec un soutien de la CNSA sur 2016-2018, EDESS a développé et documenté le standard ESPPADOM pour les échanges de données entre les départements/métropoles et les services d'aide et soins à domicile.

Une association ouverte et neutre

EDESS rassemble des représentants des principaux acteurs, notamment :

- associations d'usagers et de patients
- organisations représentatives des professionnels de santé libéraux,
- établissements de soins, prestataires de services au domicile
- organismes de protection sociale,
- collectivités territoriales, en particulier Conseils départementaux,
- industriels des technologies de l'information et de la communication,
- et en général des acteurs qui sont impliqués directement dans l'organisation et les échanges du secteur.

EDESS n'est pas une association de normalisation mais de **promotion** et de **facilitation** des échanges - pour cela, elle suit la normalisation française et internationale et est amenée à y contribuer plus ou moins fortement.

Adhérents et quorum pour cette AG

Adhérents ayant réglé leur cotisation
au cours des 12 derniers mois :

MEDIAROM

CD LANDES

TASDA

ADMR

HIPPOCAD

SENEF SOFT

SARL ITC

XELYA

PUBLIC IMPACT MANAGEMENT

UNA

L'assemblée générale ordinaire ne
peut valablement délibérer que si
40% des membres est présent ou
représenté.

Total : 10

Le quorum est de : 4

Présents :

Votants à distance :

Conseil d'administration

EDESS est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins cinq membres :

- élus par l'AG ou cooptés par le conseil conformément à l'article 13 ;
- personnalités qualifiées désignées par les membres élus du conseil d'administration dans la limite du tiers (arrondi à l'entier supérieur) des membres élus.

Le conseil d'administration élit en son sein un bureau.

La durée des fonctions des administrateurs est de trois années, chaque année s'entendant de l'intervalle séparant deux Assemblées générales ordinaires annuelles. Le conseil est renouvelable selon les modalités fixées par l'Assemblée générale. Tout administrateur sortant est rééligible.

La composition du CA a été validée par l'Assemblée générale en 2017. *Il y a eu ensuite des démissions et des cooptations (article 13 des statuts)*

Composition du CA à date de l'Assemblée

Henry BOUCHET	XELYA	président par interim
Ugo HABERMAN	HIPPOCAD	secrétaire
Jean BALL	Public Impact Management	trésorier
Jérôme ZOÏS	Réseau ADMR	
Eric RUMEAU	Public Impact Management	
Benoit ROUJOU	AGREGYO	
Frank NATAF	AUXILIFE	

Candidatures au CA pour 2022 : **à finaliser dans les résolutions**

Développement de l'association : retrouver de la visibilité

Constat : pour être efficace, il faut communiquer auprès des bonnes personnes

C'est le règne des réseaux sociaux et des communautés autour de centres d'intérêt.

Et s'est mis en place un modèle de services :

1. une société crée une communauté avec des services **nouveaux, utiles et gratuits**
2. elle réduit ensuite les services gratuits
3. propose des offres **payantes** 'pro' et surtout '*premium*'
4. martèle: *aut Premium, aut nihil* *ex. 600 €/an pour Link*dln*
5. et vendre encore plus de services : publicité, recrutements, ...

avec les « réseaux sociaux » l'utilisateur/client devient le produit !
et c'est lui-même qui tient à jour ses coordonnées

Développement de l'association : nouveau modèle économique

EDESS fonctionne avec très peu de frais : pas de locaux, utilisation d'ordinateurs et connexions internet personnels, salles de réunion prêtées ...

Mais pour lancer de nouveaux travaux de conception de formats d'échange de données il faut faire appel à des experts rémunérés. Or l'association n'a comme ressources que les cotisations.

Courant 2021, le Conseil d'administration a décidé d'abandonner le barème complexe de cotisations 2015 et de tester une cotisation unique de 850 € pour les organismes car :

- EDESS est un relai pour la promotion des actions de ses adhérents via la charte et la mise en valeur sur le site www.edess.org
- seuls les adhérents à jour de leur cotisation peuvent être administrateurs ou voter pour décider des actions
- les adhérents ont accès aux outils techniques développés par l'association

à finaliser dans les résolutions : barème d'adhésion